

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 211

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

OBJET

Avenant n°1 à la convention relative à la participation des délégataires des services
d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
1.23.22**

PRESENTATION

Par délibération n°104 du 13/07/2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a adopté la convention relative à la participation des délégataires d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement.

OBJET DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'apporter par voie d'avenant des modifications sur la dénomination du délégataire des services de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM).

Il est à noter que le délégataire des services de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette est la Société ACCM Eaux, Groupe SAUR.

La Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette a décidé, après une procédure de mise en concurrence, de confier à la société ACCM Eaux la gestion de ses services de l'eau potable et de l'assainissement collectif, depuis le 2 février 2016 en succession de la Société des Eaux d'Arles (SEA) et Véolia. De ce fait, la Société ACCM Eaux, Groupe SAUR, est en charge des communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer.

A compter de février/mars 2017, la Société ACCM Eaux, Groupe SAUR couvrira le territoire de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette regroupant 6 communes : Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon, Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues.

INCIDENCE FINANCIÈRE

Sans incidence financière

PROPOSITION

Au bénéfice des considérations ci-dessus indiquées et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous invite à bien vouloir adopter l'avenant n°1 à la convention relative à la participation des délégataires d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL